
Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA**

OBJET : Convention de financement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF) - Dispositif d'aide au temps libre des familles

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des familles, la CAF soutient le développement des loisirs de proximité à destination des familles à faibles ressources à travers l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux collectivités organisatrices.

Le dispositif l'Été au Lac offre aux familles du pays châtelleraudais, un espace de loisirs, de détente et de convivialité à proximité de leur lieu de vie. Un accès gratuit aux animations sportives et culturelles et à la baignade est proposé pendant les deux mois d'été sur le site du Lac de la forêt.

Ce dispositif répondant aux objectifs fixés par la CAF, la commission d'action sociale du 26 octobre 2012 a décidé d'attribuer une subvention de 27 745 € pour la réalisation de ce projet. Le versement de cette subvention interviendra à l'issue de la signature d'une convention entre la CAF et la commune.

* * * * *

CONSIDERANT le dispositif de financement d'aide au temps libre des familles de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne ayant pour objectif de faciliter l'accès des familles aux loisirs de proximité,

CONSIDERANT que la commune propose dans le cadre de son dispositif l'Été au Lac une offre de loisirs de proximité gratuite et accessible à tous,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention d'objectifs et de financement pour permettre le versement de la subvention au titre de l'aide au temps libre des familles,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement ci-jointe concernant le dispositif l'Été au Lac avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

La recette correspondante sera imputée à l'article 422.3/7478/5600 du budget de l'exercice.

UNANIMITE